



**Assemblée Générale Ordinaire
Dimanche 4 février 2018
Conservatoire Claude Debussy
de Saint-Malo**

Agrément « Jeunesse Education Populaire »
n° 17-35-J001

Rapport Moral du président : Yves Montagne

Mesdames, Messieurs, chers membres de notre fédération départementale, je vous souhaite la bienvenue ici, à Saint-Malo, dans les locaux du Conservatoire de Musique et de Danse Claude Debussy. Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui et pour avoir fait le chemin depuis votre structure. Il est normal qu'une fédération à vocation départementale rayonne sur l'ensemble de son territoire et ne se limite pas au bassin rennais.

Nous sommes aujourd'hui 12 structures présentes et 18 représentant(e)s.

25 Structures, qui ne pouvaient être des nôtres aujourd'hui, m'ont fait parvenir leurs pouvoirs.

Je remercie enfin, chaleureusement et amicalement, notre ami Laurent Ronzon, directeur du Conservatoire, qui nous accueille ce jour. Sans lui et son équipe, sans son aide technique est matérielle, nous n'aurions pas pu organiser cette journée.

Je le remercie d'autant plus qu'il nous proposera à 15h30 un superbe concert dans l'Auditorium. Ce concert dans le cadre de l'AG, auquel je vous invite à assister, devenu maintenant incontournable depuis trois ans, réunira les élèves et professeurs des classes de musique de chambre du Conservatoire. Qu'ils soient assurés de ma gratitude !

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'AG ordinaire, j'aimerais que nous ayons une pensée fraternelle pour les musiciens et choristes qui nous ont quitté cette année.

Enfin, je remercie très amicalement notre ami Laurent Fillaud, qui, pendant de nombreuses années a siégé dans le Conseil d'Administration et le Bureau de la FEPEM 35 au titre de trésorier adjoint. Ses nombreuses occupations familiales et musicales ne lui permettent plus de s'investir à nos côtés. De plus, sa structure n'étant plus adhérente en 2018, au regard des articles 8 et 10 de nos statuts, il a décidé de me faire parvenir sa démission. Dans la mesure où il lui restait encore deux ans de mandat, nous procéderons tout à l'heure à son remplacement.

Notre Assemblée Générale suivra l'ordre du jour indiqué sur votre convocation et nous achèverons nos travaux par un verre de l'amitié et un repas pour ceux qui se sont inscrits.

1. Le cadre général :

Nous nous sommes prononcés l'an passé (lors de l'AG ordinaire et de l'AG extraordinaire du 5 février à Servon sur Vilaine) sur deux points importants pour l'avenir de la FEPEM 35 :

- **la modification du mode de calcul des cotisations** et un nouveau barème proposé en 2018

Au regard du retour des adhésions 2018, ce nouveau barème n'a posé aucun problème ou questionnement. Il a été bien compris et bien accepté. C'est le résultat de l'argumentation mise en place pour le légitimer il n'a entraîné aucun non renouvellement d'adhésion. . Ce sera même pour 2018, un petit supplément de recette (350 €)

Il faudra mettre en avant le barème spécifique aux petits ensembles instrumentaux de 2 à 10 musiciens ou choristes d'un montant de 15 €. Je compte sur vous tous pour en faire sa promotion.

Force est de constater que le nouveau barème, plus juste, a été bien accepté par les structures, les arguments compris et qu'il n'a entraîné aucun non renouvellement d'adhésion. Ce sera même pour 2018, un petit supplément de recette (350 €)

– **la demande d'agrément « jeunesse, éducation populaire »**

Quant-à lui, l'agrément « Jeunesse , Education Populaire », suite au dossier conséquent que j'ai déposé auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, nous a été attribué par arrêté de la Préfecture le 27 février 2017.

Cet agrément permet maintenant à la FEPEM 35 de dépasser le cadre de l'éducation artistique et de la pratique musicale amateur et de situer sur le terrain, plus large, de l'Education Populaire. Ce positionnement nous a permis, et nous permettra à l'avenir, de nous ouvrir à de nouveaux partenariats et de prétendre à des subventions en liens avec le Fond de Développement de la Vie Associative.

En 2017, la FEPEM 35 a rassemblé 45 structures sur le département, soit 12 300 musiciens, choristes, élèves et danseurs.

Les écoles de musique du Syrénor de Pacé et de Pleurtuit qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion en 2016 ne l'ont pas fait en 2017 non plus, l'Association Musicale de Vezin le Coquet dont j'ai rencontré la directrice en cours d'année, n'a pas donné suite.

Bien heureusement, nous avons accueilli 6 nouvelles structures en 2017 :

- l'école de musique traditionnelle « les Menhirs » du Sel de Bretagne
- le Conservatoire de musique et de danse Claude Debussy de Saint-Malo
- l'école de musique du Pays de Brocéliande
- la chorale Divertimento
- la MJC de Messac/Guipry
- l'Association Loisirs et culture de Val d'Anast

Comme vous le savez, nous sommes une union départementale de la FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique) nouveau nom de la FFEM .

Par notre canal, 13 écoles de musique et conservatoires ont adhéré en 2017 à la FFEA à un tarif moindre que celui d'une structure extérieure à la FEPEM 35.

A noter également que 11 structures ont conservé leur appartenance en 2017 à la CMF (par le canal de CMF Bretagne) tout en étant à la FEPEM 35.

J'espère contacter des structures de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) afin de leur proposer de nous rejoindre avec le même esprit comme c'est précisé dans nos statuts.

Sur les 38 écoles de musique du Plan Musiques du Département, 12 ne sont pas adhérentes de la FEPEM 35 (5 « publiques » et 7 « associatives »).

pour les écoles associatives

- **école de musique de la Baie de Cancale**
- **association musicale des Marais de Dol de Bretagne**

- **Diagonales 35 du Verger**
- **école de musique traditionnelle des Pays de Vilaine de Redon**
- **La Bouèze de Rennes**
- **association pour la promotion de la musique de Saint-Briac**
- **l'EMCE (école de musique de la Côte d'Emeraude) de Saint-Malo**

pour les écoles publiques

- **le CRI de la Flume (Le Rheu)**
- **école de musique et danse « Accordances » de Pacé/Montgermon**
- **école de musique Jean Cras de Pleurtuit**
- **le SIM Tinténiac**
- **le CRR de Rennes**

13 structures « publiques » et 13 « associatives » font partie de la fédération.

Auxquelles se rajoute l'école de musique de l'Ensemble Musical des cheminots rennais.

Certaines écoles, extérieures à la FEPEM 35 ne souhaitent pas intégrer le Plan Musiques.

Enfin, quelques orchestres d'harmonie (Janzé, Rannée, Saint-Georges de Reintembault, Fleurigné, l'orchestre NOVA) , symphoniques (l'OSUR Orchestre Symphonique Universitaire), 2 ou 3 Batteries fanfares, le BBHB Brass Band de Haute Bretagne entre-autres ne nous ont pas encore rejoint, ainsi que de nombreuses chorales.

Ce petit tour d'horizon serait incomplet si je ne vous disais pas qu'une nouvelle fédération a vu le jour dans le paysage breton et brétilien : l'AMA (Association des Musiciens Amateurs), membre de la FFAMA. J'ai contacté son président, mais nous n'avons pas les mêmes objectifs et donc je n'ai pas de craintes à leur sujet.

Pour finir sur ce point, j'insisterais sur la richesse et l'immense diversité du paysage musical de notre département. Raison pour laquelle nous avons encore des défis à relever, des perspectives et des marges de développement très importantes.

Un regret néanmoins concernant notre région : plus aucune fédération dans les trois départements et une CMF Bretagne inexistante si ce n'est comme support pour l'adhésion à la CMF au niveau national.

2. 2017 une année exceptionnelle pour la FEPEM 35 :

• l'inscription de la FEPEM 35 dans le Plan Musiques en Ile-et-Vilaine :

2017 aura été une année capitale pour notre fédération. En effet, dans le cadre de la convention, en date du 24 février 2017, signée avec le Conseil Départemental, notre fédération est reconnue comme un acteur d'intérêt départemental dans la mise en œuvre du plan et ce, au titre du soutien aux fédérations de pratique amateur.

Pour la première fois, des objectifs clairs et mesurables nous ont été fixés :

- **Dynamiser la pratique musicale amateur de type fanfare-Harmonie et Batterie-fanfare**
- **Faciliter la mise en place d'actions de formation à destination des personnes inscrites dans les structures musicales d'Ile-et-Vilaine adhérant à la fédération.**
- **Porter une attention particulière à la mise en place de parcours de formation à destination des personnes en capacité d'assurer un rôle d'encadrant de la pratique amateur.**
- **Favoriser la mise en place de partenariat entre les écoles de musique et les structures de pratique amateur**

- **L'agrément « Jeunesse, Education Populaire » :**
dont je vous ai parlé dans mon introduction.

- **La demande de rescrit auprès de la DGFIP :**
La Direction Générale des Finances Publiques, en date du 22 novembre 2017 (demande faite le 6 juin 2017), reconnaît le caractère d'intérêt général de notre fédération.
A ce titre, nous sommes habilités à recevoir des dons éligibles aux réductions d'impôts (articles 200 et 238 bis du CGI) et à émettre des reçus au titre des dons (déduction de 60% pour les entreprises et de 66% pour les particuliers).
Il nous restera à mettre en place un outil permettant de porter à la connaissance du public et de nos adhérents cette possibilité.

- **Un nombre d'adhérents en augmentation (45 structures dont 6 nouvelles) :**

- **Un Conseil d'Administration au complet :**
Nous avons eu une moyenne de 7 administrateurs(trices) présents au cours des 5 réunions du CA de l'année 2017. Un petit regret : certains élus n'ont pu être des nôtres que sur 1 ou 2 réunion. Merci aux élus venus parfois de loin !!
Pour l'avenir de notre fédération et pour prendre de bonnes habitudes, il sera indispensable de mieux répartir les tâches (ce qui est déjà le cas pour certains élus) et de déléguer le suivi de certains dossiers ou projets.

- **Des partenariats confirmés :**
L'année 2017 a vu la poursuite des partenariats engagés en 2016, tout particulièrement avec le Festival du Grand Soufflet (3ème année consécutive) et ARMETI Formations (un stage initié par nous et deux autres formations en interne sur la pédagogie différenciée).
Nous avons également été associés à un stage de l'Association Accordance de Cesson-Sévigné.
Du côté des « institutionnels » nous nous sommes rapprochés de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ainsi que du FDVA qui nous ont permis d'obtenir un financement à hauteur de 1450 €.
Enfin, le « Grand Tintamarre » a été soutenu par France Bleu Armorique et le Crédit Agricole de Montauban de Bretagne. Je rappelle aussi notre partenaire Rennes Majeur qui nous soutien chaque année.

- **La poursuite des stages instrumentaux mis en place depuis trois ans maintenant :**
Stage accordéon diatonique, stage percussions, stage cordes et musique de chambre

- **La formation des cadres musique:**
Un stage pour les chefs de chœur et un stage direction d'orchestre qui pourront être proposés en alternance chaque année.

- **Le retour de la pédagogie et des actions novatrices :**
2017 aura été, incontestablement pour la FEPEM 35, le grand retour de la réflexion pédagogique. Jusque là, nos actions s'orientaient principalement vers les stages instrumentaux et les rencontres fédérales. Il fut un temps, je dois le dire, où la fédération n'était pas reconnue comme une structure ressource dans ce domaine par les écoles de musique et conservatoires.
Une avancée déterminante a vu le jour cette année ainsi que la reconnaissance, pour ses compétences, de la fédération par les structures d'enseignement.

Je citerai particulièrement :

- les trois formations sur les pédagogies différenciées avec Ouassem Nkhili et ARMETI où nous avons joué le rôle de catalyseur.
- Les deux jours de « Rendez-vous pédagogiques » sur la pédagogie Montessori ce temps fort de début d'année scolaire ayant pour vocation à se reproduire à l'avenir chaque année.
- La formation des élus bénévoles dans le cadre du FDVA, qui, elle aussi, aura vocation à être reconduite chaque année. Cette formation, initiale ou continue, est indispensable à nos bénévoles pour une bonne gouvernance de leurs structures. C'est un service que doit proposer une fédération. Ce fut une grande réussite avec Bruno Chéron. Nous aurions dû accueillir un nombre plus important de stagiaires autour de cette proposition. Nous proposerons également une formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) en partenariat avec l'UFOLEP, formation à laquelle nous n'avions pas pensé mais qui a toute sa place dans les services proposés par la FEPEM.

• **L'accueil, pour 6 mois, d'un jeune volontaire en service civique :**

Sur proposition du Conseil Départemental et dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement, nous accueillons depuis le 1er décembre Kyllian que vous présente. Son contrat de 24 heures par semaine se terminera le 31 mai 2018.

Pour faciliter son accueil et dans la mesure où la FEPEM 35 n'a pas de local, nous avons également signé une convention avec le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Fougères Agglomération. Kyllian y est accueilli 16 heures (dont 8 au service du Conservatoire). Le 8 heures restantes étant dédiées aux actions de la fédération.

Ses missions s'orientent principalement autour du numérique (page et groupe facebook de la FEPEM 35 et de l'Orchestre Départemental, suivi du site, mise en place **d'un outil de mutualisation de matériel et calendrier partagé** et envoi chaque mois d'une « lettre d'information » dont la vocation est d'informer, non pas seulement les structures, mais chaque musicien, chaque choriste, chaque élève).

Le tutorat de Kyllian est assuré par mes soins (je suis allé faire une formation à la DRJSCS) et son référent sur place, au Conservatoire de Fougères, est pris en charge par Freddy Hovette.

Le coût de son accueil (non envisagé l'an passé) est minime :

- adhésion annuelle à la Ligue de l'Enseignement (dont nous partageons les valeurs et qui nous conforte dans notre démarche d'éducation populaire) pour 160 €
- aide à ses déplacements pour 143 € pour les six mois
- le reste est pris en charge par l'état (472,97 €) et le département (107,58 €)

J'attire votre attention sur la mise à disposition par le Conseil Départemental, et à ma demande, d'un ordinateur portable pour la durée de la mission du jeune volontaire.

Le Conseil Général a été sensible à notre accord d'accueil, malgré nos contraintes structurelles, et ceci est un plus pour nos relations avec lui. L'adhésion à la Ligue de l'Enseignement nous a ouvert à un réseau dans le monde associatif rennais et départemental ainsi que des opportunités comme l'organisation d'un stage PSC1 .

• **L'Orchestre Départemental d'Harmonie :**

Il poursuit son chemin et trace son sillon, avec les mêmes remarques que l'an passé.

Des nouveaux musiciens sont arrivés. Il possède une page facebook. Mais certaines structures ne le proposent pas à leurs musiciens ce qui est dommage.

Un magnifique projet s'est concrétisé le 6 mai 2017. L'orchestre (composé de 45 musiciens pour l'événement) s'est produit au Parc Eurodisney. Une journée mémorable pour les participants et une belle vitrine pour la fédération.

• **« Le Grand Tintamarre »**

Il s'est déroulé les 20 et 21 mai 2017 à Montauban de Bretagne. 260 musiciens et 90 choristes se sont retrouvés sur deux jours de concert. Un événement exceptionnel pour notre fédération qui va plus loin que les rencontres habituelles et les « dimanches au Thabor ». Un immense et respectueux bravo et merci à Christian, à la Montalbanaise et ses bénévoles qui ont accueilli ce projet inoubliable et mis la barre très haut !!

L'église pour le samedi 20 avec deux ensembles vocaux et des musiciens locaux et la salle Délisse pour le dimanche 21 avec deux scènes pour les 8 orchestres d'harmonie présents. Animation du repas par la banda « La Band des Rails » et morceaux en commun pour plus de 200 musiciens sur le terrain des sports.

L'opération sera reconduite en 2019, nous attendons la réponse de l'Orchestre de Chartres de Bretagne que nous avons rencontré. J'espère qu'ils seront partants et je les assure du soutien de la FEPEM 35 pour l'organisation.

3. Des points positifs et des faiblesses :

J'ai commencé mon propos en parlant d'une année exceptionnelle, je citerai cinq points représentatifs qui m'ont interpellé cette année :

- **La mutualisation et l'esprit fédéral** incarné par trois structures qui n'ont pas hésité à ouvrir leurs actions à des élèves ou musiciens extérieurs à leur structure :
 - le Hang'Art de Retiers/Janzé (Pays de la Roche aux Fées) qui a accueilli des enseignants pour le rendez-vous pédagogique, en interne, sur la pédagogie Montessori du 6 septembre avec Ouassem Nkhili.
 - l'école de musique Musicole de Guichen qui a ouvert ses deux jours de sa formation sur la méthode Kodaly les 9 et 10 novembre avec Gabriella Boda.
 - le Conservatoire de Saint-Malo qui a proposé à nos adhérents sa Master Classe tuba avec François Thuillier et qui renouvelle la proposition le 28 avril avec le trio de percussions SR9.
- **L'accueil toujours amical, dévoué et positif par nos structures adhérentes que ce soit pour les stages, formations, réunions des groupes de travail (écoles associatives, « Battements de chœurs », formation des élus) et répétitions de l'orchestre départemental, ainsi que pour cette Assemblée Générale.**
- **Les invitations, nombreuses, à assister à vos AG respectives, auditions et concerts où je suis toujours bien accueilli et où le nom de la FEPEM 35 est cité et mis à l'honneur (satisfaction également pour l'affichage de notre logo sur vos supports de communication)**
- **La présence importante de cinq femmes à la tête de nos orchestres**
- **La participation de deux orchestres d'harmonie (La Montalbanaise et l'OHR) à un concours national de la CMF le dimanche 3 juin 2018 à Saint-Pierre des Corps**

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement les administratrices et administrateurs du CA et particulièrement les membres du Bureau qui, à mes côtés, assurent le quotidien de notre fédération, chacun à un poste indispensable. Christian et Laurent les vices-présidents, Benoît notre trésorier, Freddy et Carole nos secrétaires.

Pour conclure, j'attire votre attention sur deux points : les finances et les fonds propres de notre fédération et son indispensable recherche d'autofinancement et de ressources nouvelles. Il est normal de développer toujours plus de projets, c'est signe de bonne santé, cela répond aux exigences de nos adhérents, mais les réserves sont limitées. Il y a urgence !

Je souhaite aussi que nous nous adressions, au delà des structures, par les réseaux sociaux et le supports de communication, à chaque musicien, chaque choriste, chaque élève, chaque danseurs, chaque enseignant, chaque responsable. Je vous remercie.

▫

FEPEM 35

2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

Tel : 02 99 41 35 10 ou 06 79 96 58 76 yvesmontagne2@yahoo.fr

